



Annexe 002 - AAC Caix 1 et Caix 3. Fiche descriptive des actions pouvant bénéficier de partenariats

Contexte -

Les attentes du SIEP du Santerre portent sur les captages de Caix1 et Caix3 exposés aux pollutions diffuses (nitrates, phytosanitaires), aux risques érosion ruissellement (Caix1) et à la pression de l'irrigation agricole (Caix3). Ces deux captages, qui représentent 72% des prélèvements du SIEP et alimentent trois (3) des cinq (5) UDI du SIEP, soit près 43 communes et plus de 28 000 habitants, sont irremplaçables.

L'aire d'alimentation des deux captages est de l'ordre de 3 250 ha pour Caix1 et 2 025 ha pour Caix3. Caix1 et Caix3 s'inscrivent dans les vallées de la Luce et du Bois Forest. La vulnérabilité intrinsèque est faible sur la majeure partie des plateaux et au droit des zones boisées. Sur les pentes de ces vallées, la craie, affleurante et fracturée en surface, s'avère très transmissive, très productive, mais aussi très vulnérable aux risques d'infiltration et de ruissellement. La superficie de la zone de plus forte vulnérabilité de l'AAC est de 740 ha, dont 177 ha de vulnérabilité très forte.

Les pressions exercées sur la ressource sont essentiellement, mais pas exclusivement, d'origine agricole. De par la prévalence des cultures comme la pomme de terre, le blé, les cultures légumières, le niveau de pression azotée potentielle est fort sur 90% du territoire de Caix. De même, la pression potentielle herbicide varie d'un niveau moyen sur 56% du territoire, à fort sur 42% du territoire.

Le SIEP du Santerre a récemment acquis des terres agricoles situées au sein de l'aire d'alimentation du captage prioritaire de Caix1. Cette acquisition constitue une première étape d'une stratégie foncière ambitieuse destinée à préserver durablement la qualité de l'eau potable.

Par ailleurs, dans le cadre de l'élaboration de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) en cours, près de 177 hectares ont été identifiés comme particulièrement sensibles au sein de l'aire d'alimentation du captage. Ces secteurs présentent des enjeux majeurs pour la protection de la ressource et nécessitent la mise en œuvre de pratiques agricoles adaptées ainsi que des actions foncières et environnementales ciblées. La DUP listera les surfaces de culture sans doute entre 100 et 200 ha sans ou avec bas niveau d'intrant.

Recherche de porteurs de projets -

Le SIEP du Santerre dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt souhaite favoriser l'émergence de porteurs de projets afin de développer, sur ces parcelles, des projets favorisant des systèmes d'exploitation agricoles respectueux de la qualité de l'eau, limitant les risques de pollution diffuse et contribuant à la sécurisation durable de l'alimentation en eau potable du territoire.

En réflexions il est envisagé de se tourner sur ces 100 à 200 ha :

- Sur de l'installation de panneaux photovoltaïque + de l'herbage pour des ovins ;
- Sur de l'herbage, pâturage pour la filière bovine.

Sont attendus des propositions de projets contribuant à l'atteinte de ces objectifs.

Les renseignements peuvent être pris auprès de :

Ludovic Tournant, chargé d'intervention à l'Agence de l'Eau Artois Picardie - l.tournant@eau-artois-picardie.fr

Olivier Bailleul, directeur du SIEP du Santerre - o.bailleul@siep-du-santerre.fr